

La Constitution

Constitution. Dans les premières lettres qu'ils m'ont adressées à mes bureaux d'Ottawa et de Regina, mes électeurs me disaient dans l'ensemble de passer à autre chose et signalaient qu'il fallait que nous nous occupions de choses plus importantes, comme l'économie. Il reste cependant qu'ils ont, comme moi, pris conscience de l'importance de la question constitutionnelle, car si nous ne réglons pas cette question maintenant, il n'y aura peut-être pas d'économie canadienne à gérer.

Avant de vous résumer ce que mes électeurs m'ont confié jusqu'à maintenant, je tiens d'abord à les remercier de leur patience.

La circonscription de Regina—Wascana met véritablement à l'épreuve les capacités intellectuelles du député, quand il doit rencontrer ses électeurs. En effet, le niveau intellectuel de Regina—Wascana est probablement supérieur à la moyenne—je le dis avec tout le respect que je dois à mes collègues et à leurs électeurs—puisqu'on y trouve le Saskatchewan Indian Federated College, la première université canadienne reconnue pour accueillir les Indiens, ainsi que l'université de Regina. Je le dis simplement pour vous brosser un tableau de la population que je représente.

Quand mes électeurs décident de mettre quelqu'un à l'épreuve, rien ne les arrête. Les réponses au questionnaire que je leur ai fait parvenir m'ont paru aussi réfléchies qu'elles pouvaient l'être, compte tenu de l'information qui était disponible, et je serai obligé d'en tenir compte.

Nous recevons actuellement environ 30 réponses par jour. La participation initiale a diminué, mais je n'oserai pas dire que les résultats que je vous communiquerai ce soir sont finals tant que je ne serai pas sûr d'avoir reçu toutes les réponses des personnes ayant l'intention de s'exprimer.

Je vais vous donner un chiffre qui exprimera une tendance. Ce sera un rapport d'étape, et non un exposé philosophique. Je réserve cela pour le rapport final, mais je suis sûr que vous trouverez comme moi le rapport d'étape intéressant.

De Regina—Wascana, qui est d'abord et avant tout une circonscription de l'Ouest, il n'aurait pas été étonnant que le caractère de société distincte pour le Québec,

question fort délicate et tellement décriée jusqu'à maintenant, soit également rejeté dans ma circonscription. J'ai le plaisir de signaler que, sur cette question particulière qui fait l'objet d'une des 28 propositions présentées par le gouvernement fédéral à l'ensemble des circonscriptions au Canada, dans la circonscription de Regina—Wascana, on accepte le caractère de société distincte pour le Québec.

Je peux vous déclarer que, lorsque j'en ai pris connaissance, je me suis senti très soulagé parce que, du fait que je représente une circonscription de l'Ouest, je pensais avoir fort à faire pour défendre cette proposition. Cet appui n'était pas unanime. Je ne veux pas laisser entendre le moindre que l'appui était unanime, mais il a été approuvé par la majorité. La clause sur la société distincte, une des 28 propositions, a reçu l'appui d'une légère majorité de mes électeurs, ce qui m'a grandement soulagé, je le reconnais.

En fait, en regardant les résultats concernant les 28 propositions, je constate que les électeurs se sont prononcés, en dehors des domaines où ils n'ont pas compris le sens exact, comme à la question 23 qui porte sur le pouvoir déclaratoire du gouvernement fédéral et où la majorité a été assez brave pour dire qu'elle était incertaine. Cela m'indique qu'ils n'ont pas compris la question, mais dans les diverses catégories, la toute première, sur la citoyenneté commune et la diversité, a été endossée par une forte majorité.

J'ai mentionné le point deux, la question du caractère distinct du Québec. Nos électeurs acceptent cela très volontiers.

Au point numéro trois, la participation des autochtones au processus constitutionnel actuel, un nombre assez important, que j'évalue à 75 p. 100, a dit croire que les collectivités autochtones devraient avoir un plus grand rôle à jouer dans l'élaboration de la Constitution du Canada.

Cela est vrai également du point quatre, soit l'autonomie administrative des autochtones et le processus constitutionnel autochtone. Il y a aussi le point six, sur la représentation des peuples autochtones au Sénat. Un nombre décroissant de gens appuyaient chacun des points trois, quatre, cinq et six, mais dans tous les cas, c'était une majorité.